



**MINISTÈRE
DES SPORTS
ET DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 09 juillet 2024

Communiqué de presse – décret EIM

En cette année 2024 où notre pays accueille les premiers Jeux Olympiques paritaires et ses premiers Jeux Paralympiques d'été, la Ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques salue la publication d'une liste d'évènements sportifs impérativement diffusés en clair et en accès libre élargie au handisport et à plusieurs compétitions de sport féminin.

En application de la directive européenne 2010/13/UE, certains évènements peuvent être inscrits par décret à la liste des « *évènements d'importance majeure* » et doivent alors **être accessibles sur un service de télévision en accès libre, pour que le plus grand nombre puisse en profiter.**

Cette liste, inchangée depuis un décret de 2004, ne reflétait plus les évolutions du sport français et ne répondait plus aux attentes des téléspectateurs, dont 80% ont déclaré vouloir voir plus de sport féminin. **Les ministères chargés de la Culture et des Sports ont donc élaboré une liste élargie et modernisée des évènements qualifiés d'importance majeure afin de répondre aux enjeux de représentativité, d'inclusion et de diversité du sport français.**

L'inscription d'un grand nombre de compétitions féminines et des Jeux Paralympiques dans la nouvelle liste est une avancée cruciale afin d'ancrer et de protéger la diffusion de ces manifestations sportives qui, jusqu'à présent, manquaient de visibilité.

Pour lutter contre les préjugés autant que pour développer la pratique sportive et féminiser le mouvement sportif, **les rencontres ou les compétitions féminines de nombreux évènements déjà considérés comme d'importance majeure ont été ajoutés en football, rugby, tennis, cyclisme, basket-ball ou encore handball, pour permettre à tous de suivre les matchs de nos championnes.**

Le handisport est désormais valorisé à sa juste valeur : **les Jeux Paralympiques d'été et d'hiver ont été ajoutés à la liste des évènements d'importance majeure.** La visibilité

alors donnée aux para-athlètes contribuera à mettre en avant leur talent et à répondre à l'enjeu d'inclusion par le sport.

Enfin, **la liste existante a également été élargie à de nouvelles disciplines pour mieux refléter leur popularité.** Les demi-finales et finales des championnats d'Europe et du monde de volleyball, masculin et féminin, lorsque l'équipe de France y participe seront désormais accessibles à tous, tout comme les Championnats du monde de ski alpin, lorsque la compétition se déroule en France.

La liste des évènements d'importance majeure française est désormais la plus longue de toute l'Union Européenne, démontrant la place centrale que nous attachons au sport dans notre pays, et à la promotion de ses valeurs.

La liste établie est complétée comme suit :

- 1° Les jeux Paralympiques d'été et d'hiver ;
- 2° Les matchs de l'équipe de France féminine de football inscrits au calendrier de la Fédération internationale de football association (FIFA) ;
- 3° Les demi-finales et la finale de la Coupe du monde féminine de football ;
- 4° Les demi-finales et la finale du Championnat d'Europe féminin de football
- 5° La finale de la Ligue des champions féminine de football ;
- 6° La finale de la Ligue Europa Conférence de l'Union européenne de football association (UEFA) lorsqu'un groupement sportif inscrit dans l'un des championnats de France y participe ;
- 7° La finale de la Coupe de France féminine de football ;
- 8° Les matchs des équipes de France de rugby à XV, féminine et masculine, inscrits au calendrier de World Rugby ;
- 9° Les matchs de l'équipe de France du tournoi de rugby des Six Nations féminin ;
- 10° Les demi-finales et la finale de la Coupe du monde féminine de rugby à XV ;
- 11° La finale du championnat de France féminin de rugby à XV ;
- 12° Les demi-finales des simples messieurs et dames du tournoi de tennis de Roland-Garros en cas de participation d'une sportive ou d'un sportif français ;
- 13° Les finales des simples messieurs et dames des tournois de tennis du Grand Chelem autre que Roland-Garros en cas de participation d'une sportive ou d'un sportif français ;
- 14° Le Tour de France cycliste féminin ;
- 15° La compétition féminine cycliste "Paris-Roubaix" ;
- 16° Les demi-finales des championnats d'Europe féminin et masculin de basket-ball lorsque l'équipe de France y participe ;
- 17° Les demi-finales des championnats du monde féminin et masculin de basket-ball lorsque l'équipe de France y participe ;

- **18°** Les demi-finales des championnats d'Europe féminin et masculin de handball lorsque l'équipe de France y participe ;
- **19°** Les demi-finales des championnats du monde féminin et masculin de handball lorsque l'équipe de France y participe ;
- **20°** Les finales et demi-finales des championnats d'Europe féminin et masculin de volleyball lorsque l'équipe de France y participe ;
- **21°** Les finales et demi-finales des championnats du monde féminin et masculin de volleyball lorsque l'équipe de France y participe ;
- **22°** Les championnats du monde de ski alpin lorsque la compétition se déroule en France. »

CONTACT

Cabinet de la ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques

Secrétariat Presse

Tél : 01 40 45 92 04

Mél : sec.presse.sports@sports.gouv.fr